

Programme de formation

« Gestion des déchets »

Cette formation est principalement destinée aux responsables Qualité, Sécurité et Environnement, aux responsables de production qui souhaitent mettre en place ou optimiser une gestion des déchets au sein de leur entreprise.

Elle est disponible en Intra ou en Distanciel.

Toute entreprise produit des déchets. S'engager dans une démarche réfléchie pour les gérer permet à l'entreprise de réduire son impact sur l'environnement tout en réalisant des économies et en renvoyant une image positive auprès de ses partenaires et clients.

Le Code de l'Environnement définit le cadre réglementaire des déchets et les responsabilités et obligations du producteur de déchets. En conformité avec la réglementation en vigueur, l'entreprise, en tant que producteur de déchets, a la responsabilité de la gestion de ses déchets que ce soient ceux générés par sa propre activité, ceux collectés par le service public (et donc assimilés à des déchets ménagers) et ceux provenant d'un travail réalisé chez un client.

La formation va permettre aux participants d'acquérir les connaissances et compétences nécessaires pour :

- Pouvoir piloter le tri des déchets au sein de l'entreprise
- Sensibiliser le personnel à la gestion des déchets

✓ **Compétences et aptitudes visées :**

- Être capable de déterminer les codes de déchets
- Être capable d'expliquer le fonctionnement et les contraintes des filières d'élimination.

✓ **Public visé**

- Responsables environnement, sécurité et Qualité
- Responsables de production et de maintenance
- Ingénieurs et techniciens

✓ **Prérequis**

- Connaissance de base sur la prévention des impacts environnementaux
- En distanciel : Disposer d'un ordinateur équipé d'une Webcam et d'un micro ainsi que d'une connexion Internet stable

✓ **Durée de la formation**

7 heures :

- Sur 1 jour en présentiel
- Sur 2 jours en 2 sessions de 3,5 heures en distanciel.

✓ **Lieu de la formation**

Présentiel en Intra Entreprise ou en Distanciel.

✓ **Nombre de participants**

Présentiel : 1 à 10 personnes

Distanciel : 1 à 10 personnes

✓ **Prix de la formation**

Sur offre, nous consulter.

✓ **Modalités d'accès à la formation**

Candidature individuelle. Plan de développement des compétences, financement personnel

✓ **Dates de la formation**

Sur offre, dates et délais fixés en accord avec l'entreprise après réception de la demande.

Le programme de la formation est adaptable aux besoins spécifiques de l'entreprise et à son mode de fonctionnement.

Les conditions de mise en œuvre et les possibilités d'adaptation aux personnes en situation de handicap seront étudiées au cas par cas et en fonction des demandes.

✓ Programme

• Introduction

- Présentation des participants, tour de table et recueil des besoins et attentes, rappel des objectifs de la formation, présentation du programme, vérification des prérequis, vérification des compétences.
- Informations attachées à la mise en œuvre en entreprise, des compétences acquises.

• Règlementation liée aux déchets

- Obligations
- Registre des déchets
- BSD (Bordereau de Suivi des Déchets)
- Codes déchets

• Filières de traitement et valorisation des déchets

- Réutilisation – recyclage – Traitement – Elimination

• Etude de cas :

- Recherche des codes déchets potentiels pour l'entreprise
- Recherche sur le fonctionnement et contraintes des filières d'éliminations, présentation (5 mn par stagiaire) à restituer aux autres participants

• Bilan final

- Synthèse globale, synthèse évaluation des acquis
- Questions / Réponses par rapport aux attentes initiales

✓ Evaluation des compétences acquises

- Etude de cas sur la recherche de codes de déchets et sur le fonctionnement et les contraintes des filières d'élimination avec restitution orale.

✓ Modalités pédagogiques

- Participatif et interactif alternant exposé avec des présentations de cas et d'exemples, vidéo projection, support diaporama
- Echanges Questions / Réponses sur les situations rencontrées et les expériences des stagiaires
- Réalisation d'exercices de mise en pratique en alternance avec les exposés théoriques.
- Remise du diaporama au format PDF.
- Remise d'une attestation de fin de formation et d'acquisition des compétences. (Article L.6353-1 du Code du Travail)